



Commune de Saint-Laurent-sur-Gorre

Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2022 du budget principal et des budgets annexes

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRE n°2015-991 du 7 août 2015 :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget principal comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas de vocation à faire l'objet d'un budget annexe.

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont quant à elles retracées dans des budgets annexes. A Saint-Laurent-sur-Gorre trois activités industrielles et commerciales sont retracées dans des budgets annexes (station-essence, assainissement collectif, Lotissement de La Borie).

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Chacune des sections du budget doit être votée en équilibre. Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son article L1612-7 autorise, dans certains cas, le vote en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le Conseil Municipal.

Article 1 Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A. DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les salaires du personnel municipal et les indemnités des élus, les participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CCAS, Communauté de Communes Ouest-Limousin, Syndicat Vienne-Gorre, SEHV, syndicat de musique...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

CHAPITRES DEPENSES		CA 2021	BP 2022
O11	Charges à caractère général	537 750,71	707 040,00
O12	Charges de personnel	541 005,75	577 733,00
C014	Atténuations de produits	0,00	400,00
65	Autres charges de gestion courante	176 876,25	145 950,00
66	Charges financières	16 155,72	14 478,00
67	Charges exceptionnelles	1 685,36	2 000,00
O22	Dépenses imprévues	0,00	40 000,00
	<i>Dépenses réelles</i>	1 273 473,79	1 487 601,00
O42	Opérations d'ordre	39 695,05	53 957,00
O23	Virement à la section d'inv		457 571,00 €
	Total	1 313 168,84	1 999 129,00

Charges de fonctionnement : évolution et structures :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	525	529	551	580	596	707
Charges de personnel	516	503	524	521	554	577
Atténuation de produits	0	0	0	0	50	0
Autres charges de gestion courantes	110	112	104	138	176	145
Charges financières	22	20	19	17	16	14
Charges exceptionnelles	3	3	3	3	3	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 217	1 265	1 233	1 308	1381	1487

En milliers d'euros

B. RECETTES :

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

- La fiscalité des impôts locaux : pour notre commune en 2022 les taux d'imposition n'augmenteront pas.

-

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	46,12%	46,12%
Taxe foncière (non bâti)	60,25%	60,25%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, locations de salle), revenus des immeubles, revenus des panneaux photovoltaïques...

Détail par chapitre de la section de fonctionnement – recettes :

CHAPITRES RECETTES		CA 2021	BP 2022
O13	Atténuations de charges	25 672,70	15 000,00
70	Produits des services, du domaines	47 631,61	46 229,00
73	Impôts et taxes	899 154,48	911 976,00
74	Dotations et participations	481 115,13	425 051,00
75	Autres produits de gestion courante	149 719,85	152 000,00
76	Produits financiers	17,49	
77	Produits exceptionnels	63 715,25	
	<i>Recettes réelles</i>	1 667 026,51 €	1 550 256,00 €
O42	Opérations d'ordre	1 242,00	1 242,00
OO2	Résultat reporté	640 985,27	447 631,00
	Total	2 309 253,78	1 999 129,00

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses :
 - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
 - le remboursement du capital des emprunts
- En recettes :
 - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Détail par chapitre de la section d'investissement – dépenses :

Chapitres/Opérations	Budgétisé
16 Capital des emprunts	35 565
16 Cautions reversées	3 000
27 Reversement avance budget lotissement	49 961
23 Travaux voirie 2021	85 700
23 Travaux voirie 2022	93 200
23 Travaux Eclairage public 2020 (Latterie)	14 905
23 Eclairage public 2022	3 760
23 Rénovation foyer-club	1 301
23 Rénovation intérieure de l'Eglise	1 037 285
21 Mise en sécurité cheminement l'école	2 500
20 Frais d'études 2022	2 400
23 Travaux bâtiments divers	30 232

23 Aménagement logement RDC ancienne gendarmerie	106 344
23 Plans d'eau	4 845
23 Aménagement Mairie	36 600
21 Installation City-Stade	100 000
21 Acquisition réserve foncière 2022	120 000
20/23 Aménagement logements Cour des Miracles	688 900
21 Matériel & agencements 2021	17 000
21 Matériels & agencements 2022	36 662
21 Accessibilité	2 000
Total dépenses réelles	2 472 160
040 opérations d'ordre entre sections	1 242
Total dépenses investissement de l'exercice	2 473 402

Détail par chapitre de la section d'investissement – recettes :

Chapitres/Opérations	Budgétisé
001 Excédent d'investissement reporté	23 779
10 FCTVA	67 638
10 Taxe d'aménagement	2 000
1068 Excédents de fonctionnement 2021 capitalisés	548 453
27 Remboursement avance budget station	18 208
024 produits des cessions	10 000
165 cautions encaissées	2 000
13 Subvention Travaux Eclairage public 2020 (Latterie)	12 420
13 subventions travaux Eglise TF+TC1	505 844
13 subventions Aménagement Mairie pour Agence Postale	19 440
13 Subvention City Stade	58 646
13/16 Subvention & emprunt Aménagement logements	688 900
13 Subvention effacement plan d'eau	4 546
Total recettes réelles	1 961 874
021 virement de la section de fonctionnement	457 571
040 opérations d'ordre entre sections	53 957
Total recettes investissement de l'exercice	2 473 402

Article 2 La Dette

Exercices	Annuités	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	50 042,37	16 155,72	33 886,65	300 953,42
2022	50 042,37	14 477,87	35 564,50	265 388,92
2023	50 042,37	12 716,52	37 325,85	228 063,07
2024	50 042,37	10 867,44	39 174,93	188 888,14

2025	50 042,37	8 926,28	41 116,09	147 772,05
2026	50 042,37	6 888,41	43 153,96	104 618,09
2027	50 042,37	4 749,05	45 293,32	59 324,77
2028	31 406,80	2 502,98	28 903,82	30 420,95
2029	31 406,80	985,43	30 420,95	0

Dettes par habitant

Au 01/01/2022 : 1453 habitants ; dette par habitant 207,12€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Article 3 Le personnel

Charges de personnel pour 2022 : 577 733€ soit 28,90% du total des dépenses prévues de fonctionnement.

- 1 Technicien Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Rédacteur Principal 1^{ère} classe TC
- 1 Adjoint administratif principal de 2^e classe TNC
- 2 Adjoints administratifs TC
- 2 Adjoints techniques principaux 1^{ère} classe TC
- 2 Adjoints techniques principaux 2^{ème} classe TC
- 1 Adjoint technique TC
- 4 Adjoints techniques TNC
- 2 ATSEM principaux 1^{ère} classe TC

Article 4 Le budget annexe de l'assainissement

Fonctionnement

- Dépenses : 68 053€

Elles consistent en la cotisation au SATESE (service du Département pour le contrôle de la station) ; la gestion des boues en rapport avec le COVID ; les intérêts des emprunts ; les amortissements. En 2022 sont également prévus les honoraires du bureau d'études LARBRE INGENIERIE pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public de l'assainissement.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « virement à la section d'investissement » d'un montant de 23 265€ a été inscrite.

- Recettes : 68 053€

Elles consistent en la surtaxe versée par la SAUR, les participations à l'assainissement collectif, l'amortissement des subventions d'investissement et l'excédent de fonctionnement reporté (19 364€).

Investissement

- Dépenses : 319 325€

Elles consistent en le remboursement du capital des emprunts, l'amortissement des subventions, les écritures de TVA, le solde du diagnostic de l'assainissement collectif dans le centre-bourg, le programme de remplacement de pièces sur la station réalisé cette année. Un nouveau programme est inscrit : le renouvellement du réseau de l'Avenue Jean Moulin, profitant des travaux de rénovation du

réseau d'eau par le Syndicat Vienne-Briançon-Gorre. Ce programme travaux, honoraires et frais divers compris s'élève à 194 585€.

- Recettes : 319 325€

Elles consistent en les opérations de TVA reversées par la SAUR sur les investissements, les amortissements, le solde des subventions pour le diagnostic de l'assainissement collectif, les subventions attendues pour le programme du réseau Avenue Jean Moulin, l'affectation du résultat 2021 (14 761€), le virement de la section de fonctionnement. Les dépenses étant supérieures aux recettes, un emprunt est inscrit à hauteur de 38 346€

La dette

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2021	15 803,54	1 507,79	14 295,75	20 348,10
2022	15 618,61	759,02	14 859,59	5 488,51
2023	3 866,64	207,88	3 658,76	1 829,75
2024	1 864,40	34,65	1 829,75	0

Dette par habitant

Au 01/01/2022 : 1453 habitants ; dette par habitant 14,00€ (capital restant dû/nombre d'habitants)

Article 5 Le budget annexe de la station-essence

Fonctionnement Hors-tax

- Dépenses : 1 509 785€

Elles consistent en l'achat des carburants, fournitures (rouleaux papier), maintenance, téléphone, eau, électricité, commission cartes bancaires, assurance, part des frais de personnel, amortissements, écritures de stocks au 31/12/2021.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « dépenses imprévues » d'un montant de 64 154€ a été inscrite.

- Recettes : 1 509 785€

Elles consistent en la vente des carburants, amortissement des subventions, prévision des stocks au 31/12/2022 et l'excédent de fonctionnement 2021 reporté (51 846€).

Investissement Hors-tax

- Dépenses : 196 470€

Elles consistent en le remboursement de l'avance de trésorerie au budget principal, l'amortissement des subventions, la prévision des stocks au 31/12/2022.

Les recettes attendues étant supérieures aux dépenses, une ligne d'équilibre « travaux divers » d'un montant de 120 323€ a été inscrite.

- Recettes : 196 470€

Elles consistent en les amortissements et les écritures de stocks au 31/12/2021, et l'excédent d'investissement 2021 reporté (136 789€).

Ce budget n'a pas d'emprunt.

Article 6 Le budget annexe du lotissement de La Borie

Fonctionnement Hors-taxe

- Dépenses : 83 556€

Elles consistent en les dépenses de travaux (travaux de finition) pour 41 778€. C'est aussi une ligne d'équilibre, le montant des dépenses est donc supérieur au besoin réel. Il y a aussi les écritures d'ordre suite à la vente des terrains.

- Recettes : 83 556€

Elles consistent en la vente des quatre lots restants et les écritures d'ordre de variation de stock.

Investissement Hors-taxe

- Dépenses : 91 739€

Elles consistent en les écritures d'ordre liées aux dépenses de l'année ainsi que du déficit d'investissement reporté (49 961,00€).

- Recettes : 91 739€

Elles consistent en les écritures d'ordre suite à la vente des terrains pour 41 778€. Les dépenses étant supérieures aux recettes, La ligne d'équilibre est l'avance venant du budget principal pour 49 961€.

Ce budget n'a pas d'emprunt.